



**BOIS LE ROI**  
ENVIRONNEMENT  
& QUALITÉ DE LA VIE

**Communauté d'agglomération  
du pays de Fontainebleau**  
44 rue du Château  
77300 Fontainebleau

*Monsieur Pascal Gouhoury*  
*Président*

Bois-le-Roi, le 1<sup>er</sup> mars 2021

Monsieur le Président,

Au cours de l'enquête publique sur la modification n°3 du PLU de Bois-le-Roi qui vient de s'achever, les habitants de la commune ont exprimé un rejet massif des dispositions qu'elle contient.

En témoigne le nombre d'avis et de remarques argumentées qui a atteint un niveau exceptionnellement élevé pour ce type d'enquête.

Les habitants ont été d'autant plus incités à faire part de leurs objections au commissaire-enquêteur que le bilan de la concertation de juin 2020 tiré par la municipalité, ne fait aucune mention des remarques formulées. Il s'est agit là d'un véritable déni.

De plus, des erreurs et des incohérences très nombreuses dans les documents présentés, des affirmations non étayées, l'absence de justification de changements importants peuvent faire douter du respect de la légalité. Des voies d'éventuels recours sont ainsi ouvertes.

Au moment où la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau s'apprête à lancer l'élaboration d'un PLU intercommunal, il y a là un bien mauvais signal donné aux habitants des 26 communes : la communauté d'agglomération doit prendre la mesure de la situation ainsi créée.

Le lancement de cette procédure, dont on peut se demander au bénéfice de qui et de quoi, vient à contretemps et s'avère avoir un impact pénalisant pour les projets de la CAPF.


Compte tenu qu'elle ne répond à aucune urgence y compris pour la commune de Bois-le-Roi, ne pas la poursuivre serait la meilleure façon de préparer dans de bonnes conditions le lancement du PLU intercommunal.

L'enquête publique met en évidence la volonté de défendre réellement les richesses et spécificités patrimoniales et environnementales de Bois-le-Roi, et le très fort attachement de ses habitants à ces valeurs. L'absence d'étude d'impact environnemental dans le projet de modification interpelle d'autant plus.

C'est l'ensemble du pays de Fontainebleau qui devrait être identifié comme « zone d'intérêt touristique ». Compte tenu de la notoriété de la forêt de Fontainebleau, candidate au patrimoine mondial de l'Unesco, et destination touristique majeure en Ile de France, Bois-le-Roi doit avoir sa place dans ce paysage, et se doit d'être protégée au même titre que Samois, Barbizon, Bourron-Marlotte, et de nombreuses autres communes du Gâtinais.

En ce sens, le PLU intercommunal est un rendez-vous à ne pas manquer.

Dans l'attente de la décision de la CAPF, nous vous prions de recevoir l'expression de notre considération.



Philippe Biamonti,  
*Pour l'Association Bois-le-Roi Environnement*

Cc : Mesdames et Messieurs les élus de la CAPF